

PROCÈS-VERBAL D'UNE SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE VALLÉE-JONCTION TENUE AU LIEU DES SÉANCES, LUNDI LE 2 MARS 2026 À 19h30 CONFORMEMENT AUX DISPOSITIONS DU CODE MUNICIPAL.

Sont présents :

- Siège #1 - Sandra Turmel
- Siège #2 - Guy Champagne
- Siège #3 - Sandra Burns
- Siège #5 - Roch Lessard
- Siège #6 - Julie Gilbert

Est(sont) absent(s):

- Siège #4 - Marc Lessard

Formant quorum sous la présidence de la mairesse, Madame Marie-Eve Roy. Madame Émilie Marcoux-Mathieu, directrice générale, assiste également à la séance.

La personne qui préside la séance, soit Madame Marie-Eve Roy, informe le conseil qu'à moins d'une mention à l'effet contraire au présent procès-verbal, elle ne votera pas sur les décisions tel que le lui permet la loi.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum et un mot de bienvenue, la séance est ouverte.

2026-03-41

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR Guy Champagne, conseiller,

ET RÉSOLU le projet d'ordre du jour tel que proposé.

- 1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE
- 2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX
 - 3.1 - Séance ordinaire du 2 février 2026
- 4 - RAPPORTS DES CONSEILLERS
- 5 - ADOPTION DES COMPTES
 - 5.1 - Compte du mois
- 6 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE
 - 6.1 - Abolition poste directrice générale adjointe et création poste coordonnatrice des services financiers
 - 6.2 - Autorisation affichage poste réceptionniste/adjoint administratif
 - 6.3 - Demande d'une position claire et d'interventions urgentes des députés provinciaux et fédéraux concernant les travailleurs étrangers temporaires
 - 6.4 - Offre de services 2026 - Fidélité K-9 (gestion animale)
 - 6.5 - Contrat de services pour la comptabilité
 - 6.6 - Autorisation formation pour entretien Centre multifonctionnel et plateaux sportifs
- 7 - TRAVAUX PUBLICS
 - 7.1 - Embauche - journalier occasionnel à la voirie
 - 7.2 - Autorisation inspection égouts
- 8 - LOISIRS & CULTURE

- 8.1 - Adoption de la Politique MADA-Familles
- 8.2 - Adoption du plan d'action de la Politique MADA-Familles
- 8.3 - Nomination du comité de suivi de la mise en oeuvre de la Politique MADA-Familles
- 8.4 - Demande appui financier athlète Jeux du Québec
- 9 - LÉGISLATION
 - 9.1 - Adoption du règlement numéro 2026-396 modifiant le règlement numéro 2026-395 imposant le taux de taxes et les tarifs de compensation pour l'exercice financier 2026
 - 9.2 - Adoption du règlement numéro 2026-397 sur la tarification et la location de biens, des services et des activités municipales
- 10 - VARIA
- 11 - PÉRIODE DE QUESTIONS
- 12 - LEVÉE DE LA SÉANCE

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

2026-03-42

3.1 - Séance ordinaire du 2 février 2026

Les conseillers ayant pris connaissance du procès-verbal avant la présente séance,

IL EST PROPOSÉ PAR Sandra Turmel, conseillère, d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 février 2026 tel que rédigé.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

4 - RAPPORTS DES CONSEILLERS

Les conseillers font un suivi des activités auxquelles ils ont participé et des comités sur lesquels ils siègent.

5 - ADOPTION DES COMPTES

2026-03-43

5.1 - Compte du mois

À la suite de la lecture des comptes figurant sur les chèques, les dépôts directs ainsi que les prélèvements.

IL EST PROPOSÉ PAR Roch Lessard, conseiller, d'effectuer les paiements des comptes préalablement présentés pour un montant de 168 717.58 \$.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

6 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE

2026-03-44

6.1 - Abolition poste directrice générale adjointe et création poste coordonnatrice des services financiers

ATTENDU QUE la Municipalité de Vallée-Jonction est à revoir sa structure organisationnelle actuelle;

ATTENDU QUE la Municipalité doit se concentrer sur la gestion de la trésorerie;

ATTENDU QUE la Municipalité considère qu'elle n'a pas nécessairement besoin d'un directeur général adjoint, mais plutôt d'un coordonnateur des services financiers;

ATTENDU QUE la Municipalité veut conserver la personne qui était au poste de directeur général adjoint pour qu'elle puisse dorénavant occuper le poste de coordonnateur des services financiers.

Pour ces motifs,

IL EST PROPOSÉ PAR Sandra Burns, conseillère, d'abolir le poste de directeur général adjoint afin de créer le poste de coordonnateur des services financiers et d'affecter la personne qui était au poste de directeur général adjoint à ce nouveau poste. La mairesse et la directrice générale sont autorisées à signer le contrat de travail.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

2026-03-45

6.2 - Autorisation affichage poste réceptionniste/adjoint administratif

ATTENDU QUE la Municipalité de Vallée-Jonction est à revoir sa structure organisationnelle afin d'offrir un service maximal à sa population;

ATTENDU QUE la nouvelle structure prévoit l'ajout d'une ressource comme réceptionniste/adjoint administratif à raison de 35 heures par semaine;

ATTENDU QUE la direction générale a fait la démonstration que la nouvelle ressource n'engendre pas de dépenses additionnelles dans la masse salariale budgétée pour l'année 2026, tel que demandé par les membres du conseil.

Pour ses motifs,

IL EST PROPOSÉ PAR Sandra Turmel, conseillère, d'autoriser la directrice générale d'afficher un emploi de 35 heures par semaine afin de combler le poste de réceptionniste/adjoint administratif.

Adopté à la majorité des conseillers présents

1 vote contre, 4 votes pour et un élu absent.

2026-03-46

6.3 - Demande d'une position claire et d'interventions urgentes des députés provinciaux et fédéraux concernant les travailleurs étrangers temporaires

ATTENDU QUE la région de Chaudière-Appalaches connaît une pénurie structurelle de main-d'oeuvre, particulièrement dans les secteurs manufacturiers et agroalimentaires, et que le recours aux travailleurs étrangers temporaires demeure essentiel pour soutenir la vitalité économique régionale;

ATTENDU QUE les récentes modifications aux programmes d'immigration temporaire et permanente créent des incertitudes pour les entreprises, les municipalités et les travailleurs eux-mêmes, rendant nécessaire une mobilisation accrue dans la défense des enjeux régionaux;

ATTENDU QUE ces changements entraînent une situation urgente où des travailleurs étrangers temporaires, pourtant à l'emploi et indispensables au fonctionnement des entreprises de Chaudière-Appalaches, se retrouvent à risque de devoir quitter le pays, ce qui met directement en péril la continuité des opérations des plusieurs secteurs clés;

ATTENDU QUE seule une action concertée du gouvernement du Québec et du gouverneent du Canada permettra d'éviter des départs imminents et d'assurer la stabilité des entreprises de Chaudière-Appalaches;

ATTENDU QUE les municipalités de Chaudière-Appalaches souhaitent obtenir un appui clair et explicite de leur députation provinciale et fédérale afin de défendre les réalités régionales et d'assurer la continuité de la main-d'oeuvre en place.

IL EST PROPOSÉ PAR Sandra Burns, conseillère :

- QUE la Municipalité de Vallée-Jonction demande au député provincial, monsieur Luc Provençal, et au député fédéral, monsieur Jason Groleau, de confirmer dans les meilleurs délais, leur position et leur appui au maintien des travailleurs étrangers temporaires (TET) essentiels à l'économie régionale, ainsi que de préciser les interventions concrètes qu'ils s'engagent à entreprendre auprès de leurs gouvernements respectifs afin d'éviter des départs forcés et des ruptures de main-d'oeuvre;

- QUE les interventions incluent des mesures transitoires permettant le maintien des travailleurs actuellement en poste, ainsi que des ajustements administratifs adaptés aux réalités régionales, et qu'elles soient coordonnées entre les paliers provincial et fédéral afin d'assurer une réponse cohérente, concertée et efficace à la situation urgente vécue en région;

- QUE la présente résolution soit transmise au député provincial de Beauce-Nord, au député fédéral de Beauce, à la MRC de La Nouvelle-Beauce ainsi qu'à la Table régionale des élus municipaux de Chaudière-Appalaches (TREMCA).

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

2026-03-47

6.4 - Offre de services 2026 - Fidélité K-9 (gestion animalière)

ATTENDU QUE la Municipalité de Vallée-Jonction doit assurer l'application de la réglementation municipale et des lois provinciales en matière de contrôle et de protection des animaux sur son territoire;

ATTENDU QUE la Municipalité veut retenir les services d'un fournisseur spécialisé afin d'assurer le contrôle animalier pour l'année 2026;

ATTENDU QUE l'offre de services déposée par Fidélité K-9 répond aux besoins de la Municipalité;

ATTENDU QUE les sommes entourant ce contrat sont prévues au budget de l'exercice financier 2026.

Pour ces motifs,

IL EST PROPOSÉ PAR Guy Champagne, conseiller :

- QUE le Conseil municipal octroie à Fidélité K-9 le contrat de services de contrôle animalier pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2026, selon les conditions de l'offre de services déposée;

- QUE la mairesse et la directrice générale soient autorisées à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document requis afin de donner plein effet à la présente entente.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

2026-03-48

6.5 - Contrat de services pour la comptabilité

ATTENDU QUE la Municipalité a fait appel aux Services Rioux - Gestion municipale en adoptant la résolution 2025-12-147 et qu'elle ne désire pas renouveler le contrat;

ATTENDU QUE l'employé 01-0001 est absente pour une période indéterminée;

ATTENDU QUE ces tâches sont primordiales dans l'organisation des opérations de la municipalité et qu'elles ne peuvent être dépourvues de personnel;

ATTENDU QUE des démarches ont été effectuées afin de pouvoir combler les fonctions rapidement;

ATTENDU QUE les Services comptables SC ont été contactés parce qu'ils connaissent bien les obligations et le fonctionnement d'une municipalité de même que son système comptable;

ATTENDU QUE la Municipalité de Vallée-Jonction a déjà fait appel auparavant aux Services comptables SC et qu'elle a été satisfaite des services rendus.

Pour ces motifs,

IL EST PORPOSÉ PAR Roch Lessard, conseiller, de retenir les Services comptables SC afin d'effectuer les différentes tâches touchant la comptabilité au sein de la Municipalité, jusqu'à la fin du mois de mars, au taux horaire de 80\$/heure.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

2026-03-49

6.6 - Autorisation formation pour entretien Centre multifonctionnel et plateaux sportifs

ATTENDU QUE la Municipalité de Vallée-Jonction compte du nouveau personnel dans son équipe pour l'entretien du Centre multifonctionnel et des différents plateaux;

ATTENDU QUE l'équipe aurait besoin de diverses formations pour assurer l'entretien de ces installations;

ATTENDU QUE monsieur Serge Bisson a proposé d'offrir des formations aux employés municipaux;

ATTENDU QUE monsieur Bisson a déjà occupé des fonctions d'entretien au sein de la Municipalité.

Pour ces motifs,

IL EST PROPOSÉ PAR Guy Champagne, conseiller, de faire appel à monsieur Serge Bisson, en tant que fournisseur pour offrir de la formation aux employés municipaux en lien avec l'entretien du Centre multifonctionnel et des plateaux sportifs. Monsieur Bisson fournira à la Municipalité des factures occasionnelles dont le taux horaire a été fixé à 30,25 \$ de l'heure.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

7 - TRAVAUX PUBLICS

2026-03-50

7.1 - Embauche - journalier occasionnel à la voirie

ATTENDU QUE le département de voirie compte un employé en moins pour une durée indéterminée;

ATTENDU QUE la Municipalité de Vallée-Jonction doit continuer d'offrir un service de déneigement pendant la période hivernale et qu'elle doit assurer le bon fonctionnement du département de la voirie;

ATTENDU QUE monsieur Normand Perreault possède toutes les qualifications et qu'il prête main forte à la Municipalité depuis quelques semaines.

IL EST PROPOSÉ PAR Julie Gilbert, conseillère, d'autoriser l'embauche de monsieur Normand Perreault, effectif depuis le 14 janvier 2026, comme journalier

occasionnel à la voirie au taux horaire de 26,14 \$, tel qu'indiqué dans la présente convention collective. La mairesse et la directrice générale sont autorisées à signer le contrat de travail.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

2026-03-51

7.2 - Autorisation inspection égouts

ATTENDU QUE des problèmes d'obstruction d'égouts sont survenus à plusieurs reprises à proximité des résidences situées à l'intersection des rues des Érables et de l'Écore Sud;

ATTENDU QUE le coordonnateur des travaux publics a demandé des soumissions pour inspecter les égouts dans ce secteur résidentiel;

ATTENDU QUE la Municipalité de Vallée-Jonction a reçu deux soumissions à cet effet.

Pour ces motifs,

IL EST PROPOSÉ PAR Sandra Burns, conseillère, d'autoriser CAN EXPLORE à nettoyer, inspecter et réaliser l'analyse ainsi que le rapport en lien avec ces égouts au montant de 6 885 \$, taxes en sus.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

8 - LOISIRS & CULTURE

2026-03-52

8.1 - Adoption de la Politique MADA-Familles

ATTENDU que la Municipalité de Vallée-Jonction fait partie de la démarche collective pour la mise à jour de la Politique MADA-Familles réunissant dix municipalités de la MRC de La Nouvelle-Beauce;

ATTENDU que le comité de pilotage de la MRC a proposé la Politique aux comités locaux des dix municipalités engagées dans la démarche collective;

ATTENDU que la proposition de la Politique a fait consensus au sein du comité local de la municipalité;

ATTENDU que cette Politique se veut un guide dans la prise de décisions du conseil municipal en ce qui concerne le bien-être des aînés et des familles.

Pour ces motifs,

IL EST PROPOSÉ PAR Sandra Turmel, conseillère, d'adopter la Politique MADA-Familles et que le conseil reconnaît cet outil comme un guide dans la prise de décisions pouvant avoir un impact sur la qualité de vie des aînés et des familles.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

2026-03-53

8.2 - Adoption du plan d'action de la Politique MADA-Familles

ATTENDU que la Municipalité de Vallée-Jonction fait partie de la démarche collective pour la mise à jour de la Politique MADA-Familles réunissant dix municipalités de la MRC de La Nouvelle-Beauce;

ATTENDU que la Municipalité a nommé un comité local mandaté à l'élaboration du plan d'action de la politique MADA-Familles;

ATTENDU que ce plan d'action a été élaboré à partir des résultats de la consultation publique réalisée auprès des aînés, des familles et des adolescents;

ATTENDU que le comité local a fait consensus sur le plan d'action recommandé au conseil municipal.

Pour ces motifs,

IL EST PROPOSÉ PAR Julie Gilbert, conseillère, d'adopter le plan d'action découlant de la Politique MADA-Familles et que le conseil :

- reconnaît ce plan d'action comme un outil de planification pour les quatre prochaines années;
- s'engage à mettre à profit toutes les ressources nécessaires à la réalisation de ce plan d'action;
- s'engage à travailler en collaboration avec le milieu pour assurer le succès de ce plan d'action.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

2026-03-54

8.3 - Nomination du comité de suivi de la mise en oeuvre de la Politique MADA-Familles

ATTENDU que la Municipalité de Vallée-Jonction a démontré sa volonté de poursuivre l'amélioration du milieu de vie pour les aînés et les familles par la mise à jour de sa Politique MADA-Familles et de son plan d'action;

ATTENDU que la mise en œuvre de la Politique MADA-Familles et de son plan d'action nécessite la création d'une structure et la mise en place de moyens pour assurer la réalisation et le suivi des actions.

Pour ces motifs,

IL EST PROPOSÉ PAR Julie Gilbert, conseillère :

- que ce comité se réunisse d'une à deux fois par année.
- que le mandat de ce comité soit :
 - D'assurer le suivi de la politique et la mise en œuvre de plan d'action;
 - D'évaluer les résultats obtenus par rapport aux cibles et indicateurs;
 - De maintenir la collaboration avec les différents partenaires et les citoyens;
 - D'informer la population et les partenaires des avancées;
 - Promouvoir les initiatives liées à la politique.
- que ce comité soit formé de :
 - Madame Sandra Turmel, élue responsable des dossiers aînés et familles;
 - Monsieur Jimmy Trahan et Madame Roxanne Daigle, représentants l'équipe administrative;
 - Madame Lisa-Marie Pouliot, chargée de projet, MRC de La Nouvelle-Beauce;
 - Madame Pierrette Jacques, représentante/organisme des aînés;
 - Madame Maud Provençal, représentante du CISSS-CA.
 - Madame Lyne Labbé, représentante des citoyens.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

2026-03-55

8.4 - Demande appui financier athlète Jeux du Québec

ATTENDU QUE la Municipalité de Vallée-Jonction a reçu une demande de l'URLS Chaudière-Appalaches pour appuyer financièrement un athlète local qui participe présentement aux Jeux du Québec;

ATTENDU QUE la Municipalité a un résident parmi les athlètes.

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR Roch Lessard, conseiller, d'appuyer financièrement l'athlète au montant de 100 \$.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

9 - LÉGISLATION

2026-03-56

9.1 - Adoption du règlement numéro 2026-396 modifiant le règlement numéro 2026-395 imposant le taux de taxes et les tarifs de compensation pour l'exercice financier 2026

ATTENDU QU'en vertu de l'article 988 du Code municipal du Québec, toute taxe doit être imposée par règlement ou procès-verbal, sauf dans les cas autrement fixés;

ATTENDU QUE le conseil municipal de Vallée-Jonction a adopté le budget de l'exercice financier 2026 lors de la séance extraordinaire en date du 15 décembre 2025;

ATTENDU QU'il est nécessaire d'imposer les taxes et tarifications requises pour pourvoir au paiement des dépenses de l'exercice financier 2026;

ATTENDU QU'un avis de motion et un projet de règlement ont été déposés lors de la séance ordinaire du 2 février 2026;

ATTENDU QUE le présent règlement abroge et remplace le règlement numéro 2025-395 imposant le taux de taxes et les tarifs de compensation pour l'exercice financier 2026 afin d'y modifier la section V, paiement.

Pour ces motifs,

IL EST PROPOSÉ PAR Guy Champagne, conseiller, que le règlement 2026-396 est adopté.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

2026-03-57

9.2 - Adoption du règlement numéro 2026-397 sur la tarification et la location de biens, des services et des activités municipales

ATTENDU QU'en vertu des articles 244.1 et suivant de la Loi sur la fiscalité municipale (L.R.Q., c.F-2.1), la municipalité peut prévoir, par règlement, que certains de ses biens, services ou activités seront financés au moyen d'un mode de tarification;

ATTENDU QUE les modes de tarification peuvent être un prix exigé de façon ponctuelle ou sous forme d'abonnement pour l'utilisation d'un bien, d'un service ou pour le bénéfice retiré d'une activité ou encore, une compensation imposée au propriétaire ou à l'occupant d'un immeuble;

ATTENDU QUE la municipalité peut, par règlement, prévoir entre autres des catégories de biens, de services ou de bénéficiaires et édicter des règles différentes selon les catégories;

ATTENDU QU'il est dans l'intérêt de la Municipalité de Vallée-Jonction d'imposer une tarification pour ces services et d'en faire la révision annuellement;

ATTENDU QU'un avis de motion et un projet de règlement ont été déposés lors de la séance ordinaire du 2 février 2026.

Pour ces motifs,

IL EST PROPOSÉ PAR Sandra Burns, conseillère, que le règlement portant le numéro 2026-397 soit et est adopté.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

10 - VARIA

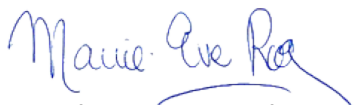
11 - PÉRIODE DE QUESTIONS

La période de question se déroule de 19h55 à 20h08.

2026-03-58

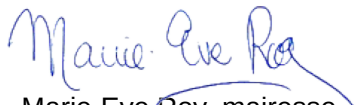
12 - LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST UNANIMENT RÉSOLU par l'ensemble des conseillers présents de lever la séance. Il est 20h08.


Marie-Eve Roy, mairesse


Émilie Marcoux-Mathieu, directrice générale

Je, Marie-Eve Roy, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à ma signature de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.


Marie-Eve Roy, mairesse